

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1389

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1389**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane à Sathonay Camp a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

1°) - Contexte

La ZAC Castellane a été créée par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3576 du 11 septembre 2006. Par délibération du Conseil n° 2010-1303 du 15 février 2010, la Communauté urbaine a désigné la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) en tant qu'aménageur de la ZAC Castellane et a approuvé le dossier de réalisation, le programme des équipements publics (PEP), le programme des constructions et le bilan financier prévisionnel.

Le PEP représente un montant de travaux de 11,752 M€ HT pour les infrastructures (y compris travaux primaires, maîtrise d'œuvre, ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) et coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS)). Le bilan financier prévisionnel approuvé indique une participation forfaitaire de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'un montant de 2,776 M€ HT, soit 3,3312 M€ TTC, à la réalisation des équipements publics suivants :

- la place Belvédère du marché, objet de la présente délibération, dont le rachat d'ouvrage interviendra en 2016, pour un montant de 1 305 600 € TTC,
- l'axe vert (primaire), dont le rachat d'ouvrage interviendra en 2018, pour un montant de 2 025 600 € TTC.

Aujourd'hui, la ZAC Castellane est en pleine mise en œuvre opérationnelle : une 1ère phase de travaux du PEP a été achevée, concernant notamment la place Belvédère, les jardins en terrasse, ainsi qu'une partie du mail paysager et des rues nouvelles ; une 1ère phase de travaux du programme des constructions a été livrée par les promoteurs Nexity, Pitch et Sier qui ont permis la construction de plus de 200 logements diversifiés.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 21-5-1-1 du traité de concession d'aménagement, l'aménageur sollicite aujourd'hui la participation forfaitaire affectée à la réalisation de la place Belvédère du marché.

2°) - Ouvrages

La place Belvédère du marché constitue un espace de 4 500 mètres carrés environ, permettant de créer un espace piétonnier minéral particulièrement qualitatif, faisant le lien entre le centre du village et le quartier Castellane. Cette place est située en belvédère au-dessus du mail paysager et accueille la relocalisation du marché communal. De plus, de nombreux commerces se sont installés en rez-de-chaussée des nouveaux immeubles construits autour de cette place, contribuant à son animation.

Le coût global de ces aménagements réalisés par l'aménageur s'élève à 1 066 866 € TTC (études, honoraires et travaux). L'emprise foncière est cédée à la Métropole pour un montant de 238 734 € TTC. Le coût global de la place Belvédère s'élève ainsi à 1 088 000 € HT, soit 1 305 600 € TTC.

3°) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

L'opération Sathonay Camp - Reconversion du camp militaire constitue le projet directeur de la reconversion des anciens terrains militaires, rassemblant la réalisation de travaux primaires sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole ainsi que la réalisation de la ZAC Castellane sous la maîtrise d'ouvrage de la SERL.

Le montant d'autorisation de programme disponible à ce jour est de 845 000 € TTC au budget principal.

Le montant de la participation forfaitaire affectée à la réalisation de la place Belvédère du marché est de 1 088 000 € HT, soit 1 305 600 € TTC, répartis comme suit :

- 1 017 165 € HT soit 1 220 600 € TTC en dépenses au budget principal,
- 52 500 € HT soit 63 000 € TTC en dépenses au budget annexe de l'assainissement,
- 18 335 € HT soit 22 000 € TTC en dépenses au budget annexe des eaux.

Il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 446 435 € sur l'opération n° OP06O0568 - Sathonay Camp : reconversion du camp militaire, répartis en :

- 375 600 € TTC au budget principal,
- 52 500 € HT au budget annexe de l'assainissement,
- 18 335 € HT au budget annexe des eaux.

Un dernier complément d'autorisation de programme restera à individualiser en 2018, pour un montant de 2 025 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement à l'aménageur de la participation affectée à la réalisation de la place Belvédère du marché pour un montant de 1 305 600 € TTC pour l'année 2016 dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane à Sathonay Camp.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération n° OP06O0568 pour un montant total de 446 435 € en dépenses, répartis comme suit :

- 375 600 € en dépenses à la charge du budget principal en 2016,
- 52 500 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement,
- 18 335 € au budget annexe des eaux.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 836 435 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.